

## **Audioconférence sur la crise sanitaire**

### *Nouvelles directives à l'horizon*

Une audioconférence a été de nouveau organisée sous l'égide de Madame la Secrétaire Générale du ministère vendredi 21 janvier.

#### *Télétravail*

Nous arrivons au terme des trois semaines pour lesquels le gouvernement a imposé de nouvelles contraintes aux salariés, avec en particulier l'obligation d'un minimum de trois jours de télétravail pour ceux exerçant des missions le permettant.

75% des agents du ministère exerçant sur des fonctions télétravaillables prennent au minimum 1 jour. C'est donc une forte augmentation, qui fait suite pour partie aux dernières instructions du Secrétariat Général.

**Sans grande surprise, nous avons appris la veille de cette réunion que le dispositif serait reconduit jusqu'au 2 février pour ce qui concerne le télétravail contraint.**

**A partir de cette date, changement de doctrine à 180°, plus de télétravail imposé mais un retour à la situation de décembre.**

**L'agent pourra à nouveau solliciter une augmentation de sa quotité de télétravail, dans les limites autorisées par la réglementation (3 jours par semaine).**

#### *Passé Vaccinal*

Le Conseil Constitutionnel a validé la loi introduisant l'obligation de présentation d'un passe vaccinal et sa promulgation au Journal Officiel a eu lieu ce week-end pour une entrée en application ce lundi.

**FO Finances** a réitéré son alerte sur les nouvelles difficultés pouvant advenir compte tenu de cette nouvelle réglementation, en particulier pour ceux utilisant des transports interrégionaux pour se rendre au travail.

**Pour les agents exerçant dans les trésoreries hospitalières soumis à l'obligation vaccinale (qu'il faut différencier du passe), le schéma vaccinal complet (3 doses) sera vérifiée à compter du 30 janvier.**

De plus, une autre disposition sera mise en œuvre au 15 février. Les agents disposant de deux doses de vaccin, effectués antérieurement au 15 octobre, devront se voir injecter une troisième dose pour avoir un

schéma vaccinal complet et ainsi continuer de bénéficier du passe vaccinal.

## **Situation sanitaire**

Impossible de connaître l'évolution de l'épidémie dans le ministère et le pourcentage de télétravailleurs de trois jours et plus.

Aucune statistique depuis le 14 janvier n'a été transmise aux fédérations.

C'est donc sur la seule base des propos de la Secrétaire Générale que nous pouvons mentionner une légère décroissance du nombre d'agents malades, tout en restant à des niveaux élevés, au même titre que sur l'ensemble du territoire.

## **Écoles de formation**

**FO Finances** a mis en alerte le Secrétariat Général sur les risques à maintenir des formations en présentiel dans les écoles d'application dès la fin d'année dernière.

La DGFIP se distingue en maintenant le tout présentiel, avec bien évidemment les conséquences qui vont avec, à savoir la propagation de stagiaires malades. Toutefois, la situation est très hétérogène d'une école à l'autre.

Le seul argument présenté aux syndicats de cette direction étant qu'elle se calait sur la pratique des universités.

Curieusement, d'autres directions, plus réalistes ou responsables, ont fait d'autres choix, après certes bien des atermoiements.

## **Moyens de protection**

L'administration a doté de masques FFP2 certains collègues sur des missions particulièrement exposés au public.

Cette dotation reste limitée aux recommandations du haut conseil de la santé publique.

La demande d'autotests pour certaines catégories d'agents sera expertisée par le ministère.

*La prochaine audioconférence aura lieu après le 2 février.*

**N'hésitez pas à nous faire remonter les informations.**

